

Comité de ligne Ardèche Sud

1.Ponctualité et non réalisation de l'offre	Origine de la question	Date de la question	Description de la question	Réponse apportée	Traitement																																																																																																													
					en cours	clos																																																																																																												
Ponctualité des cars, plan de transport adapté et non réalisation d'offre	Conducteur / CUTPSA	19/04/2011	Le service TER dont l'arrivée à Aubenas Place de la Paix est prévue à 17h32 est très souvent en retard. Pourquoi ne pas changer ses horaires ?	La SNCF prend note de ce constat et jugera si des modifications d'horaires sont à réaliser. Plus globalement, elle demande aux usagers et aux conducteurs de lui signaler les cars dits "malades" (régulièrement en retard) afin de pouvoir procéder aux éventuelles adaptations de leurs horaires.		X																																																																																																												
2.Fréquentation	Origine de la question	Date de la question	Description de la question	Réponse apportée	Traitement																																																																																																													
					en cours	clos																																																																																																												
Fréquentation de la ligne	CUTPSA	04/04/2011	Quelle est la fréquentation par point d'arrêt ?	<p>Ligne Valence - Privas - Aubenas La SNCF indique qu'il y a 900 voyages par jour sur l'ensemble de la ligne soit une moyenne de 18 voyages par car (moyenne de 8 voyages entre Privas et Aubenas) ; le taux d'occupation moyen des cars en Journée Ouvrable de Base (JOB) à l'échelle de la région est de 12 voyageurs par car. La SNCF donne ensuite le nombre de voyages (Montée + descente) par jour et par point d'arrêt en JOB :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Arrêts</th> <th>Nbre de voyages par JOB</th> <th>Arrêts</th> <th>Nbre de voyages par JOB</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>Valence Ville</td><td>440</td><td>St-Julien-en-St-Alban</td><td>38</td></tr> <tr><td>Guilhaud-Granges</td><td>67</td><td>Flaviac Place René Cassin</td><td>37</td></tr> <tr><td>Soyons</td><td>34</td><td>Flaviac Blanc</td><td>0</td></tr> <tr><td>Charmes-sur-Rhône</td><td>85</td><td>Coux</td><td>16</td></tr> <tr><td>St-Georges</td><td>21</td><td>Privas Cour du Palais</td><td>353</td></tr> <tr><td>Beauchastel</td><td>62</td><td>Privas Hôpital</td><td>10</td></tr> <tr><td>La Voulte Cité</td><td>104</td><td>Veyras</td><td>14</td></tr> <tr><td>La Voulte Mairie</td><td>111</td><td>St-Etienne de Boulogne</td><td>1</td></tr> <tr><td>Le Pouzin Centre</td><td>61</td><td>Vesseaux</td><td>11</td></tr> <tr><td>Le Pouzin V. Auriol</td><td>36</td><td>St Privat</td><td>21</td></tr> <tr><td>St-Lager-Bressac</td><td>8</td><td>Aubenas Gare routière</td><td>35</td></tr> <tr><td>Chomérac</td><td>15</td><td>Aubenas Boutique</td><td>30</td></tr> <tr><td>Alissas</td><td>5</td><td>Aubenas Place de la Paix</td><td>67</td></tr> <tr><td>Rompon</td><td>12</td><td></td><td></td></tr> </tbody> </table> <p>Ligne Valence TGV - Montélimar - Aubenas/ Les Vans/Vallon Pont d'Arc La SNCF indique qu'il y a 380 voyages par jour sur l'ensemble de la ligne soit une moyenne de 13 voyages par car (moyenne plus forte en été que lors des autres saisons). La SNCF donne ensuite le nombre de voyages (Montée + descente) par jour et par point d'arrêt en Journée Ouvrable de Base (JOB) :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Arrêts</th> <th>Nbre de voyages par JOB</th> <th>Arrêts</th> <th>Nbre de voyages par JOB</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>Montélimar</td><td>329</td><td>Aubenas Gare routière</td><td>32</td></tr> <tr><td>Le Teil Sablons</td><td>99</td><td>Aubenas Boutique</td><td>47</td></tr> <tr><td>Le Teil Mélas</td><td>8</td><td>Aubenas Place de la Paix</td><td>107</td></tr> <tr><td>Aubignas</td><td>6</td><td>Saint-Etienne de Fontbellon</td><td>0</td></tr> <tr><td>Alba</td><td>7</td><td>La Chapelle sous Aubenas</td><td>2</td></tr> <tr><td>St Jean le Centenier</td><td>11</td><td>Uzer</td><td>0</td></tr> <tr><td>Jeneuve de Berg les Pommiers</td><td>10</td><td>Largentière</td><td>18</td></tr> <tr><td>Villeneuve de Berg Centre</td><td>38</td><td>Rosières</td><td>1</td></tr> <tr><td>Lavilledieu Centre</td><td>36</td><td>Joyeuse</td><td>6</td></tr> <tr><td>Lavilledieu ZA les Persèdes</td><td>nc</td><td>Lablachère</td><td>4</td></tr> <tr><td>St Didier sous Aubenas</td><td>3</td><td>Les Vans</td><td>23</td></tr> </tbody> </table>	Arrêts	Nbre de voyages par JOB	Arrêts	Nbre de voyages par JOB	Valence Ville	440	St-Julien-en-St-Alban	38	Guilhaud-Granges	67	Flaviac Place René Cassin	37	Soyons	34	Flaviac Blanc	0	Charmes-sur-Rhône	85	Coux	16	St-Georges	21	Privas Cour du Palais	353	Beauchastel	62	Privas Hôpital	10	La Voulte Cité	104	Veyras	14	La Voulte Mairie	111	St-Etienne de Boulogne	1	Le Pouzin Centre	61	Vesseaux	11	Le Pouzin V. Auriol	36	St Privat	21	St-Lager-Bressac	8	Aubenas Gare routière	35	Chomérac	15	Aubenas Boutique	30	Alissas	5	Aubenas Place de la Paix	67	Rompon	12			Arrêts	Nbre de voyages par JOB	Arrêts	Nbre de voyages par JOB	Montélimar	329	Aubenas Gare routière	32	Le Teil Sablons	99	Aubenas Boutique	47	Le Teil Mélas	8	Aubenas Place de la Paix	107	Aubignas	6	Saint-Etienne de Fontbellon	0	Alba	7	La Chapelle sous Aubenas	2	St Jean le Centenier	11	Uzer	0	Jeneuve de Berg les Pommiers	10	Largentière	18	Villeneuve de Berg Centre	38	Rosières	1	Lavilledieu Centre	36	Joyeuse	6	Lavilledieu ZA les Persèdes	nc	Lablachère	4	St Didier sous Aubenas	3	Les Vans	23		X
Arrêts	Nbre de voyages par JOB	Arrêts	Nbre de voyages par JOB																																																																																																															
Valence Ville	440	St-Julien-en-St-Alban	38																																																																																																															
Guilhaud-Granges	67	Flaviac Place René Cassin	37																																																																																																															
Soyons	34	Flaviac Blanc	0																																																																																																															
Charmes-sur-Rhône	85	Coux	16																																																																																																															
St-Georges	21	Privas Cour du Palais	353																																																																																																															
Beauchastel	62	Privas Hôpital	10																																																																																																															
La Voulte Cité	104	Veyras	14																																																																																																															
La Voulte Mairie	111	St-Etienne de Boulogne	1																																																																																																															
Le Pouzin Centre	61	Vesseaux	11																																																																																																															
Le Pouzin V. Auriol	36	St Privat	21																																																																																																															
St-Lager-Bressac	8	Aubenas Gare routière	35																																																																																																															
Chomérac	15	Aubenas Boutique	30																																																																																																															
Alissas	5	Aubenas Place de la Paix	67																																																																																																															
Rompon	12																																																																																																																	
Arrêts	Nbre de voyages par JOB	Arrêts	Nbre de voyages par JOB																																																																																																															
Montélimar	329	Aubenas Gare routière	32																																																																																																															
Le Teil Sablons	99	Aubenas Boutique	47																																																																																																															
Le Teil Mélas	8	Aubenas Place de la Paix	107																																																																																																															
Aubignas	6	Saint-Etienne de Fontbellon	0																																																																																																															
Alba	7	La Chapelle sous Aubenas	2																																																																																																															
St Jean le Centenier	11	Uzer	0																																																																																																															
Jeneuve de Berg les Pommiers	10	Largentière	18																																																																																																															
Villeneuve de Berg Centre	38	Rosières	1																																																																																																															
Lavilledieu Centre	36	Joyeuse	6																																																																																																															
Lavilledieu ZA les Persèdes	nc	Lablachère	4																																																																																																															
St Didier sous Aubenas	3	Les Vans	23																																																																																																															

Comité de ligne Ardèche Sud

Fréquentation de la ligne	Comité de ligne	15/11/2011	Données de fréquentation par arrêt présentées par la SNCF oralement lors du comité de ligne et retranscrites dans le tableau de suivi des questions / réponses à la demande du comité de ligne.	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Arrêts</th> <th>Nombre de voyages par mois (Janvier - septembre 2011)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>Aubenas Gare routière</td><td>1757</td></tr> <tr><td>Beauchastel</td><td>303</td></tr> <tr><td>Charmes sur Rhône</td><td>532</td></tr> <tr><td>Chomérac</td><td>52</td></tr> <tr><td>La Voulte sur Rhône</td><td>52</td></tr> <tr><td>Le Pouzin</td><td>193</td></tr> <tr><td>Le Teil</td><td>170</td></tr> <tr><td>Montélimar Gare SNCF</td><td>36907</td></tr> <tr><td>Privas</td><td>2293</td></tr> <tr><td>Soyons</td><td>120</td></tr> <tr><td>Valence TGV</td><td>31945</td></tr> <tr><td>Valence Ville</td><td>116710</td></tr> <tr><td>Villeneuve de Berg</td><td>108</td></tr> <tr><td>Vogué</td><td>14</td></tr> </tbody> </table>	Arrêts	Nombre de voyages par mois (Janvier - septembre 2011)	Aubenas Gare routière	1757	Beauchastel	303	Charmes sur Rhône	532	Chomérac	52	La Voulte sur Rhône	52	Le Pouzin	193	Le Teil	170	Montélimar Gare SNCF	36907	Privas	2293	Soyons	120	Valence TGV	31945	Valence Ville	116710	Villeneuve de Berg	108	Vogué	14		X
	Arrêts	Nombre de voyages par mois (Janvier - septembre 2011)																																		
Aubenas Gare routière	1757																																			
Beauchastel	303																																			
Charmes sur Rhône	532																																			
Chomérac	52																																			
La Voulte sur Rhône	52																																			
Le Pouzin	193																																			
Le Teil	170																																			
Montélimar Gare SNCF	36907																																			
Privas	2293																																			
Soyons	120																																			
Valence TGV	31945																																			
Valence Ville	116710																																			
Villeneuve de Berg	108																																			
Vogué	14																																			
	Conducteur	15/11/2011	Quelle est la fréquentation du car partant à 23h50 de Valence Ville le dimanche et arrivant à 00h40 à Privas ? Il convient de noter que ce car impose un temps d'attente d'une heure pour les conducteurs à la gare routière de Valence Ville sans éclairage et sans point de sécurité.	En attente d'éléments de la SNCF	X																															
Source de données	Conducteur Délégué syndical / Délégué du personnel	19/04/2011	Quelles sont les sources des enquêtes photo présentées en séance ?	La SNCF indique qu'il s'agit des questionnaires distribués et récupérés sur l'ensemble des cars ayant circulé durant la période d'enquête (du 30/09/2010 au 8/10/2010) menée par BVA. Par exemple, 1529 questionnaires ont été récupérés sur la ligne Aubenas - Privas - Valence.		X																														
3.Matériel roulant	Origine de la question	Date de la question	Description de la question	Réponse apportée	Traitement																															
					en cours	clos																														
4.Information	Origine de la question	Date de la question	Description de la question	Réponse apportée	Traitement																															
					en cours	clos																														
Information en situation normale	Elu (Maire de Saint-Etienne de Boulogne) / CUTPSA	19/04/2011	Les arrêts facultatifs n'apparaissent pas dans les fiches horaires et ne bénéficient pas d'une tarification spécifique ce qui explique la faible fréquentation qui peut être constatée sur ces arrêts. Pourquoi ne pas les intégrer dans les fiches horaires et en faire un point de tarification spécifique ?	<p>→ demande identifiée dans la synthèse hiérarchisée du CDL du 19/04/2011 et réponse dans la présentation du CDL du 15/11/2011</p> <p>La SNCF indique que l'arrêt Aubenas Boutique apparaîtra sur les fiches horaires "poteaux" au service 2012. En revanche, il ne sera pas intégré dans le système de vente et il n'existera donc pas de point de taxation tarifaire.</p> <p>La Région ne souhaite pas supprimer de manière généralisée le qualificatif "facultatif" car cela supposerait de créer des points de taxation tarifaires pour l'ensemble des points d'arrêts concernés et de les intégrer dans le système de vente de la SNCF, ce qui représente des coûts dont la justification n'est pas forcément avérée au regard de la fréquentation. Un arrêt à vocation à devenir "définitif" lorsque la fréquentation le justifie.</p> <p>En séance, il est proposé que la Région adresse un courrier aux communes concernées pour les inciter à diffuser dans leur bulletin municipal l'information sur l'existence de cet arrêt TER facultatif ainsi que les horaires correspondants.</p> <p>→ demande identifiée dans la synthèse hiérarchisée du CDL du 15/11/2011</p>		X																														

Comité de ligne Ardèche Sud						
Information en situation normale	Conducteur	19/04/2011	Il n'y a pas suffisamment d'information / communication à destination des usagers pour expliquer par exemple l'offre existante, l'intérêt du TER...	L'association Mobilité 07/26, financée en partie par la Région et le Département de l'Ardèche, indique qu'elle travaille sur un projet de mise en relation de l'information sur l'ensemble des modes de transport disponibles sur le territoire ardéchois. Elle mène actuellement une expérimentation avec des structures relais (8 à ce jour et bientôt 15) qui fournissent de l'information globale (réseau TER, réseau départemental, aires de co-voiturage...).		
	CUTPSA / Président du comité de ligne	15/11/2011	Quelles actions peuvent être menées pour faire mieux connaître le service TER (offre, tarif...)? Est-il envisagé de diffuser le guide pratique du voyageurs dans les cars et à la Gare routière d'Aubenas ?	→ demande identifiée dans la synthèse hiérarchisée du CDL du 19/04/2011 et réponse dans la présentation du CDL du 15/11/2011 En séance, il est proposé que la SNCF fasse des propositions en termes de documents d'information/communication (ex. affiches) ciblés d'une part sur les usagers effectuant un trajet domicile-travail et d'autre part sur les usagers effectuant une correspondance avec les TER de la Vallée du Rhône (à Valence Ville et Montélimar). Ces documents pourraient ensuite être diffusés aux communes en les incitant à les insérer dans leurs bulletins municipaux. Parallèlement, François JACQUART sollicitera l'Association des Maires d'Ardèche pour une rencontre avec CUTPSA pour étudier les actions qui pourraient être menées afin de mieux diffuser l'information sur les services de transport existant actuellement (bulletins municipaux, site Internet des communes...).		X
Information en situation normale	Conducteur	15/11/2011	Problème de confusion entre l'arrêt Aubenas Gare routière et Aubenas Boutique car le premier est identifié comme "Aubenas Gare" sur certains billets et certains usagers pensent qu'il s'agit de l'arrêt Aubenas Boutique. Une clarification est nécessaire.	Réflexion engagée avec CUTPSA pour changer le nom de l'arrêt Aubenas Boutique (ex. lui donner le nom du quartier)	X	
	Elue (Mairie de Privas)	15/11/2011	A l'arrêt de Privas, il n'y a pas d'information car le panneau est cassé.	La SNCF indique qu'elle a mandaté la société Clear Channel pour qu'elle remette en état les équipements existants lorsque, par exemple, ceux-ci ont été endommagés. La société est en train de faire la tournée des points d'arrêt. La SNCF lui transmettra la remarque sur l'arrêt de Privas.		X
	CUTPSA	15/11/2011	Quelle information sera mise en place par la SNCF pour informer les usagers empruntant actuellement la ligne Le Pouzin - Pierrelatte de la mise en place du Transport à la Demande ? L'information est-elle donnée dans les cars qui circulent jusqu'au 10/12 ?	La SNCF indique que l'information figure sur les fiches horaires Aubenas - Privas - Valence et Vallon/Les Vans - Montélimar. L'information sera également diffusée au panel clients du Responsable de ligne qui, outre des usagers, comprend aussi les mairies concernées. Les agents SNCF en gare seront également informés. La SNCF prend note de la suggestion d'afficher l'information dans les cars.		X
	Conducteur	15/11/2011	Qu'en est-il de la mise en place de personnel en Gare routière de Valence Ville aux heures de pointe pour informer les usagers ?	La SNCF indique, qu'à compter du 12/12 et à titre expérimental, du personnel SNCF sera présent à la gare routière de Valence Ville aux départs de certains cars.		X
5. Infrastructure et projets	Origine de la question	Date de la question	Description de la question	Réponse apportée	Traitement	
					en cours	clos
Projet de rénovation ou de développement de l'infrastructure	CUTPSA	15/11/2011	Quelle est l'échéance envisagée pour la réouverture de la Rive Droite ?	L'échéance initialement prévue de 2013 ne pourra pas être tenue. La convention pour les études d'avant-projet a été signée cet été par la Région PACA. Les études AVP devraient donc démarrer prochainement. Un comité de pilotage devrait se tenir début 2012 au cours duquel un rétroplanning plus précis pourrait être établi, sachant qu'il convient également d'attendre la réponse de l'Etat quant à la nature des investissements à réaliser au regard du fait qu'il s'agira d'une expérimentation.		X

Comité de ligne Ardèche Sud						
6.Gares, points d'arrêt et abords	Origine de la question	Date de la question	Description de la question	Réponse apportée	Traitement	
					en cours	clos
Localisation et équipement du point d'arrêt	CUTPSA	19/04/2011	Est-il prévu un équipement des points d'arrêt en abribus, panneaux d'information...?	La Région précise que 60 % des arrêts en Ardèche sont équipés d'abribus. Un travail est en cours au niveau des services techniques sur la définition d'une politique en matière d'aménagement et d'équipement des arrêts mais aucune précision ne peut être donnée à ce jour sur les suites qui seront données à ce travail. → demande identifiée dans la synthèse hiérarchisée du CDL du 19/04/2011 et réponse dans la présentation du CDL du 15/11/2011 → demande identifiée dans la synthèse hiérarchisée du CDL du 15/11/2011		X
Localisation et équipement du point d'arrêt	CUTPSA	19/04/2011	Au point d'arrêt Vesseaux, pourquoi le car s'arrête-t-il à 50 mètres de l'abribus obligeant les usagers à descendre au niveau d'une voie de circulation pour les voitures ?	En attente d'éléments de la SNCF	X	
Localisation et équipement du point d'arrêt	Comité de ligne / CUTPSA	15/11/2011 /	Demande de sécurisation de l'arrêt de Saint-Privat. Quelle est l'échéance de mise en œuvre du projet ?	→ demande identifiée dans la synthèse hiérarchisée du CDL du 19/04/2011 et réponse dans la présentation du CDL du 15/11/2011 Il s'agit surtout d'une question de performance du trajet TER (localisation de l'arrêt TER) et non d'une problématique de sécurisation. Des discussions ont été menées entre le Département de l'Ardèche et la Région quant à la solution à étudier/retenir. La solution privilégiée par la Région pour des questions notamment d'exploitation/temps de parcours, à savoir le déplacement de l'arrêt sur la déviation au niveau du rond-point, n'est pas faisable techniquement d'après le Département de l'Ardèche pour des raisons de sécurité. La solution retenue est donc celle préconisée par le Département à savoir le déplacement de l'arrêt TER au niveau de celui du réseau Tout'enbus (arrêt "Gabelu") avec création de quelques places de stationnement. Cette solution doit notamment être partagée avec l'ensemble des autres partenaires concernés (commune, SNCF et transporteur) avant d'être mise en œuvre. Pour l'instant, il n'est pas possible de donner une échéance précise concernant cette mise en œuvre.		X
Bâtiment, aménagement et équipements voyageurs / abords	Elu (Maire de Saint-Etienne de Boulogne)	19/04/2011	Une réunion a eu lieu le 9/11/2010 avec l'ensemble des acteurs concernés (Mairie, Département, Région, transporteurs...) concernant la sécurisation de l'arrêt de Saint Etienne de Boulogne. Un courrier a été adressé début avril à la Région et au Département pour les informer de l'avancement du dossier et solliciter la prise en charge financière de cette opération. Quelle réponse est donnée à ce dossier ?	Le courrier n'est pas encore parvenu aux services techniques de la Région. Une réponse sera adressée au Maire. → demande identifiée dans la synthèse hiérarchisée du CDL du 19/04/2011 et réponse dans la présentation du CDL du 15/11/2011 Plusieurs contacts ont eu lieu entre le Département, la Région, la SNCF, le transporteur et la commune mais le projet n'est pas encore défini. Les discussions partenariales doivent encore être poursuivies pour identifier la meilleure solution à retenir pour sécuriser cet arrêt.		X
7.Intermodalité	Origine de la question	Date de la question	Description de la question	Réponse apportée	Traitement	
					en cours	clos
Autres	Elu (Maire de Vals les Bains)	19/04/2011	Suite à la suppression du parcours Aubenas Gare routière - Lalevade, il semblerait qu'une étude soit prévue avec les communes de Prades et Lalevade. Est-il prévu quelque chose sur Vals les Bains et Labégude ? Les communes de Vals les Bains et Labégude souhaiteraient être associées à l'étude.	Les communes de Vals les Bains et Labégude sont adhérentes du Syndicat Tout'enbus et bénéficient à ce titre d'un service de transport. Suite à la suppression du parcours Aubenas - Lalevade, Monsieur CHARRON, maire de Lalevade, a initié une rencontre avec les différents partenaires du secteur (Département, Communauté de communes des Grands Serres, Communauté de communes Source de l'Ardèche, Communauté de communes Portes des Hautes Cévennes, Région...) dans le cadre de laquelle les élus ont partagé le constat que le service TER ne correspondait pas aux besoins de déplacement (beaucoup de déplacements de courtes distances). Dans le cadre de cette réunion, il a été décidé le lancement d'une étude dont l'objectif est d'identifier précisément les besoins en matière de transport et les solutions les plus adaptées pour y répondre. Il ne s'agit pas d'envisager de remettre un service TER puisqu'il ne se justifiait pas. Les communes de Vals les Bains et Labégude sont invitées à se rapprocher des communautés de communes et plus particulièrement de la CC Portes des Hautes Cévennes, maître d'ouvrage de l'étude.		X
Autres	CUTPSA	19/04/2011	Où en est l'étude menée par la communauté de commune de Privas concernant la faisabilité d'un service de transport ?	La communauté de communes Privas Rhône Vallées a lancé en septembre 2010 une étude de besoin et de faisabilité pour la mise en place de services de transports collectifs sur le périmètre de l'intercommunalité. Un diagnostic a été réalisé concernant les besoins en matière de mobilité sur le territoire. Les réflexions en cours portent sur les différents scénarios envisageables. Les résultats de l'étude doivent d'abord être présentés aux élus communautaires.		X

Comité de ligne Ardèche Sud						
8.Desserte	Origine de la question	Date de la question	Description de la question	Réponse apportée	Traitement	
					en cours	clos
Année 2011						
Horaires et temps de trajet	CUTPSA	19/04/2011	Les temps de parcours prévus sur les fiches horaires entre Aubenas Gare routière et Aubenas Place de la Paix ne sont pas cohérents entre la ligne Valence-Privas-Aubenas et la ligne Valence TGV - Montélimar-Aubenas. Ils doivent être revus afin de correspondre au temps de parcours constaté sur le terrain.	La SNCF s'engage à remettre à plat les horaires entre Aubenas Gare routière et Aubenas Place de la Paix sur les deux fiches horaires concernées. → demande identifiée dans la synthèse hiérarchisée du CDL du 19/04/2011 et réponse dans la présentation du CDL du 15/11/2011 → demande identifiée dans la synthèse hiérarchisée du CDL du 15/11/2011		X
Autres	conducteur (anciennement conducteur TER)	19/04/2011	Pourquoi avoir mis un Transport à la Demande entre Aubenas et Lalevade alors que ce service ressemble à un service de taxi ?	L'objectif de la mise en place du TAD était de continuer à offrir un service aux usagers utilisant auparavant le TER, et ce en attendant qu'une solution plus appropriée soit trouvée (cf. réponse ci-dessus concernant l'étude portée par la CC Portes des Hautes Cévennes).		X
Autres	CUTPSA	19/04/2011	Où en est-on sur la ligne Le Pouzin-Pierrelatte ?	La SNCF indique que la fréquentation moyenne de cette ligne est de 2 voyages par jour pour 10 services et se concentre quasi-exclusivement entre Bourg-Saint-Andéol et Pierrelatte. Elle précise que des poteaux d'arrêt ont été installés pour mieux identifier la ligne et des fiches horaires ont été diffusées dans les mairies. Elle invite les communes à diffuser à nouveau de l'information concernant cette ligne auprès de leurs administrés dans le cadre par exemple des bulletins municipaux. Un bilan sera réalisé en 2011 après un an de fonctionnement afin d'envisager, le cas échéant, les évolutions nécessaires.		X
Année 2012						
Politique d'arrêts	Formulaire électronique (usager)	05/11/2011	Pourquoi avoir supprimé l'arrêt qui existait au Teil entre l'arrêt Le Teil Sablons et Le Teils Mélas situé au niveau de la croix rouge ?	Il ne s'agissait pas d'un arrêt TER mais a priori d'un arrêt du réseau départemental.		X
	CUTPSA	26/10/2010	CUTPSA demande la mise en place d'un point d'arrêt au Col de l'Escrinet avec une possibilité de parking pour les voitures, pour les gens qui viennent des communes de montagne et se rendent à Privas et Aubenas, en particulier pour leur travail. Cet arrêt n'aura évidemment de sens que s'il est correctement annoncé et que les habitants des communes concernées sont informés.	CUTPSA a exprimé cette demande lors d'une réunion en octobre 2010 au cours de laquelle il a été acté le principe d'une étude de faisabilité et d'opportunité pour un arrêt facultatif testé à titre expérimental. La Région a donc demandé à la SNCF, dans le cadre du cahier des charges pour l'instruction du service 2012, d'étudier la faisabilité et les conséquences de la création d'un arrêt facultatif au col de l'Escrinet. La SNCF indique que la création de cet arrêt en termes de desserte est faisable à condition qu'il se fasse dans des conditions de sécurité (hors de la chaussée, traversée sécurisée pour les piétons, trottoirs pour la descente des usagers...). La localisation de cet arrêt facultatif reste à définir. Une réunion sur le terrain avec les différents acteurs concernés doit être organisée.		X
9.Politique de tarification	Origine de la question	Date de la question	Description de la question	Réponse apportée	Traitement	
					en cours	clos
Politique tarifaire SNCF	conducteur (anciennement conducteur TER)	19/04/2011	Comment a été fixé le prix du TAD entre Aubenas et Lalevade (2,44 €) ? Pourquoi ne pas avoir appliqué le tarif appliqué dans le cadre du service TER par autocars ?	La SNCF indique que le prix de 2,44 € correspond à l'ancien prix en francs traduit en euros et qui n'a pas été modifié depuis 10 ans. Ce tarif est valable pour l'ensemble des services de Transport à la Demande à l'échelle régionale quel que soit le parcours effectué. La SNCF est d'accord pour arrondir le tarif à 2,40 € plus simple pour les usagers et pour les conducteurs.		X

Comité de ligne Ardèche Sud						
10. Distribution et billettique	Origine de la question	Date de la question	Description de la question	Réponse apportée	Traitement	
					en cours	clos
Points de vente	Mairie de Privas	19/04/2011	La Mairie de Privas regrette l'absence de boutique SNCF à Privas et que les usagers soient obligés de se rendre à La Voulte ou à Aubenas.	<p>Concernant le NOVATER de Privas, la SNCF confirme que la communication sera faite dès que l'ensemble des Origines - Destinations (OD) seront paramétrées dans le système de vente ce qui devrait être le cas fin avril. Elle est en cours de préparation. Des autocollants ont été apposés sur la porte d'entrée de l'agence Sélectour pour signifier que des billets TER sont vendus à l'agence.</p> <p>La Région précise qu'elle a demandé à la SNCF TER d'étudier la mise en place d'un NOVATER à Privas afin que les usagers puissent acheter des billets TER. La SNCF était chargée de la prospection pour la mise en place de ce NOVATER et de l'information auprès des usagers. En revanche, la problématique du surcoût pour des billets Grandes Lignes ne relève pas de sa responsabilité mais de celle de SNCF Voyages.</p> <p>La SNCF indique que le choix concernant la distribution des billets Grandes Lignes est de favoriser les titres dématérialisés qui vont être généralisés dans les mois à venir. L'ouverture d'une boutique à Privas ne figure donc pas parmi les priorités de SNCF Voyages.</p>		X
	CUTPSA	19/04/2011	<p>Concernant le NOVATER de Privas, l'association et les usagers n'ont reçu aucune information sur son existence et sur les billets vendus car apparemment tout n'est pas opérationnel. Il est donc impossible pour les usagers de savoir que l'agence Sélectour vend des billets TER.</p> <p>CUTPSA précise que le Novater ne répond pas complètement aux besoins exprimés puisqu'il existe toujours un surcoût pour les billets Grandes Lignes.</p>			
Points de vente	CUTPSA	19/04/2011	Où en est le projet de déménagement à la gare routière de la boutique SNCF d'Aubenas ?	<p>La boutique est gérée par SNCF Voyages (Grandes Lignes) et la décision relève de sa responsabilité et non pas de celle de la Région ou de la SNCF TER.</p> <p>Les partenaires Tout'enbus, CG 07 et la Région ont exprimé le souhait d'un déplacement de la boutique dans le cadre de la création d'un lieu d'accueil/information/vente multimodal à la Gare routière d'Aubenas (en cours de réflexion).</p>		X
Canaux de distribution des titres	Elu (Maire de Saint-Etienne de Boulogne)	19/04/2011	<p>Un usager ayant acheté un billet Saint-Etienne de Boulogne - Paris sur Internet a pris le car pour se rendre en gare de Valence pour retirer son billet acheté sur Internet. Il a donc payé deux fois le trajet Saint-Etienne-de-Boulogne - Valence (sur Internet et à bord du car). Jusqu'à aujourd'hui, en expliquant la situation, l'usager pouvait se faire rembourser le trajet Saint-Etienne-de-Boulogne - Valence. Or, dans les deux derniers cas qui se sont présentés, la demande de remboursement a été refusée.</p> <p>L'envoi à domicile n'est pas toujours envisageable notamment lorsqu'un usager doit acheter un billet la veille de son déplacement qui n'était pas prévu.</p> <p>L'absence d'informations précises sur Internet ne permet pas à l'usager de choisir son trajet et/ou son mode de retrait en toute connaissance de cause.</p> <p>Pourquoi ne pas faire figurer un avertissement sur le site Internet concernant les modalités d'achat et leurs conséquences dans l'hypothèse où l'usager ne peut pas retirer son billet avant de faire son déplacement ?</p>	<p>La SNCF indique qu'en achetant son billet sur Internet, il est possible de demander son envoi à domicile du moment que l'usager s'y prend suffisamment à l'avance par rapport à la date de son trajet.</p> <p>Dans l'hypothèse d'un achat la veille du trajet, il convient, dans l'exemple cité, d'acheter sur Internet le trajet Valence - Paris et d'acheter à bord du car le trajet Saint-Etienne de Boulogne - Valence afin de ne pas payer deux fois car il n'est pas possible de monter dans un module de transport sans titre.</p> <p>Le remboursement n'est possible que dans le cas où l'usager fait constater au guichet SNCF - au moment de retirer son billet Saint-Etienne de Boulogne - Paris - qu'il a utilisé un billet acheté à bord du car sur le parcours Saint-Etienne de Boulogne - Valence.</p> <p>La dématérialisation des titres, telle qu'envisagée par SNCF Voyages pour les billets Grandes Lignes, pourrait à terme être une solution puisque l'usager pourra éditer son billet à domicile et ainsi le présenter lors de la montée à bord du car.</p> <p>→ demande identifiée dans la synthèse hiérarchisée du CDL du 19/04/2011 et réponse dans la présentation du CDL du 15/11/2011</p> <p>La SNCF indique que deux solutions existent lorsqu'un usager achète un billet sur Internet : soit la livraison à domicile soit le fait de le retirer dans une gare ou à une Borne Libre Service ou en boutique. Il n'est donc pas possible d'imprimer son billet à domicile (pas de confusion possible).</p> <p>A titre d'exemple, pour le trajet Aubignas - Paris, la seule solution qui existe aujourd'hui consiste à acheter à bord du car TER le billet Aubignas - Montélimar puis à retirer à Montélimar le billet Montélimar - Paris acheté préalablement sur Internet.</p> <p>A terme, la solution sera le développement des e-billet mais la SNCF ne peut donner aucune échéance pour l'instant.</p>		X
Canaux de distribution des titres	CUTPSA	19/04/2011	Qu'en est-il de la vente de billet à bord des cars aux points d'arrêt situés en gare ferroviaire (ex. Valence, Montélimar) ?	<p>La SNCF, se référant à l'article 74 du décret n°730 du 22 mars 1942, confirme l'obligation d'être muni d'un titre de transport avant de monter dans le module de transport dans les points d'arrêts situés en gare ferroviaire.</p> <p>→ demande identifiée dans la synthèse hiérarchisée du CDL du 19/04/2011 et réponse dans la présentation du CDL du 15/11/2011</p> <p>La SNCF précise que les transporteurs et les chauffeurs (dans le cadre de leur formation) ont été avisés de la possibilité de vendre un billet à un usager non muni d'un titre de transport et qui se présenterait à la dernière minute aux points d'arrêt de Valence Ville, Valence TGV et Montélimar. Les contrôleurs EFFIA sont informés de cette disposition.</p>		X
11. Organisation du comité de ligne	Origine de la question	Date de la question	Description de la question	Réponse apportée	Traitement	
					en cours	clos